

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

Santé 



📋 PRÉREQUIS

- Avoir au minimum 18 ans au moment de l'examen.
- Avoir moins de 30 ans au démarrage du contrat (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé).
- Niveau BAC + 1ère année de médecine + Avoir réussi la sélection d'entrée à l'IFMK de Montpellier et avoir effectué et réussi sa 1ère année à l'IFMK.

📅 DURÉE DE FORMATION

1 À 3 ans

L'apprentissage est ouvert à partir de la deuxième année d'école de kiné.

📍 LIEUX DE FORMATION

Hérault

- Montpellier

Haute-Garonne

- Toulouse

😊 TAUX DE RÉUSSITE (2025)

100%

🎓 DIPLÔME

Diplôme d'État

Niveau 7

LE RÔLE DU MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Le masseur-kinésithérapeute **prévient, maintient et restaure les capacités fonctionnelles des patients** à tous les âges de la vie.

Il établit **un diagnostic kinésithérapique** et met en œuvre **un projet thérapeutique adapté, à visée de rééducation, de réadaptation et de prévention**, en collaboration avec les autres professionnels de santé.

VOUS AIMEZ AIDER LES AUTRES À RETROUVER MOBILITÉ ET AUTONOMIE ?

Découvrez un métier d'avenir dans un secteur qui recrute !



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

04 67 69 04 36 

contact@cfa-sanitaire-social.com 

www.cfa-sanitaire-social.com 

Contactez-nous

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

📌 POURSUITE D'ÉTUDE

- **Cadre de santé (IFCS)** : encadrement d'équipes, management, coordination.
- **Enseignement & recherche** : formateur en institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK), master ou doctorat en sciences de la rééducation.
- **Spécialisations cliniques** : kinésithérapie du sport, pédiatrique, gériatrique, respiratoire, neurologique... [diplômes universitaires - DU/DIU].
- **Métiers paramédicaux avancés** : ostéopathie (écoles spécialisées), ergothérapie, pratiques avancées en santé.
- **Ouverture à l'international** : masters et programmes de recherche en sciences de la motricité, physiothérapie.

📌 QUEL COÛT POUR MA FORMATION ?

La formation est gratuite pour l'apprenti(e)
Art. L.6211-1 et L.6221-2 du code du travail
Loi 2018-771 du 05/09/2018 Art-11

QUELS EMPLOYEURS ?

Hôpitaux (CHU, CH), Cliniques privées, Centres de rééducation fonctionnelle (CRF), Centres de soins de suite et de réadaptation (SSR), Établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes (EHPAD), Établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap (IME, MAS, FAM), Cabinets libéraux (individuels ou en groupe)



📌 DÉCOUVRIR LA FICHE OFFICIELLE DU DIPLÔME

RNCP40025 - DE -
Masseur-kinésithérapeute



QUELLES SONT LES MISSIONS AU QUOTIDIEN ?

- Réaliser un **bilan et diagnostic kinésithérapique**.
- Concevoir et mettre en œuvre un **projet thérapeutique personnalisé**.
Effectuer des **soins de rééducation manuels ou instrumentaux** pour restaurer la mobilité, réduire la douleur et améliorer l'autonomie.
- Participer à des **actions de prévention, dépistage et éducation thérapeutique**.
- Intervenir en **urgence** si nécessaire, en l'absence de médecin.
- Conseiller et accompagner les patients et leur entourage.
- Contribuer à la **recherche, la formation et la veille professionnelle**.

Je candidate



Étape 1

Préinscription



Étape 2

Inscription à une réunion d'information en visioconférence

Les partenaires



PREFMS
Pôle régional d'enseignement
et de formation aux métiers de la santé



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain